

DECISION N°DC 04 / 23**Déclaration sans suite de la procédure 23.001 relatif aux prestations d'impression, façonnage et livraison d'outils de communication pour les actions relatives à la gestion des déchets ménagers et assimilés du SIOM de la Vallée de Chevreuse**

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L. 5711-1, L 5211-2, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2123-1 et R2123-1 et notamment l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 17 janvier 2023, paru sur le Parisien.fr, annonce 913114 le 17 janvier 2023 et sur le profil acheteur du SIOM <https://siom-vallee-chevreuse.e-marchespublics.com>, le 17 janvier 2023, annonce n°913114,

Vu l'unique offre remise par la société ARTESIENNE, sise ZI ALOUETTE Rue François Jacob, 62802 LIEVIN Cedex,

Considérant qu'une seule offre a été reçue dans les délais impartis malgré le retrait du DCE par trente sociétés,

Considérant que l'insuffisance de concurrence est un motif d'intérêt général qui nécessite de relancer une procédure,

DECIDE**ARTICLE 1 :**

De déclarer sans suite la procédure 23.001 relatif aux prestations d'impression, façonnage et livraison d'outils de communication pour les actions relatives à la gestion des déchets ménagers et assimilés du SIOM de la Vallée de Chevreuse, pour motif d'intérêt général.

ARTICLE 2 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité Syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le
24 FEV. 2023**Le Président****Jean-François VIGIER**

Décision : transmise par voie dématérialisée au contrôle de légalité le : **27 FEV. 2023**
Affichée le **27 FEV. 2023**

**BORDEAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE****Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse****Utilisateur : Bruneau****Paramètre de la transaction:**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC04_2023
Date de la décision:	2023-02-27 00:00:00+01
Objet:	Déclaration sans suite de la procédure 23.001 relatif aux prestations d'impression, façonnage et livraison d'outils de communication pour les actions relatives à la gestion des déchets ménagers et assimilés du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20230227-DC04_2023-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20230227-DC04_2023-AU-1-1_0.xml	text/xml	1066
nom original: dc 04.pdf	application/pdf	75549
nom de métier: 99_AU-091-200062321-20230227-DC04_2023-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	75549

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	27 février 2023 à 10h47min31s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 février 2023 à 10h50min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 février 2023 à 10h50min18s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	27 février 2023 à 10h55min50s	Reçu par le MIAT le 2023-02-27

